



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-300 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LEGAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**  
**MODIFICATION DES STATUTS DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL**  
**DU GRAND LIBOURNAIS**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président, en charge du développement touristique et de l'urbanisme,

Vu la délibération n° D14/2015 du Comité Syndical Extraordinaire du 25 mars 2015 relative à l'approbation des Statuts du Pôle Équilibre Territorial et Rural du Libournais.

Vu la délibération n° D45/2016 du Comité Syndical Extraordinaire du 12 décembre 2016 relative à l'approbation de la modification n°1 des Statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais, notifiée le 13 décembre 2019 aux EPCI membres,

Vu la délibération n° D32/2017 du Comité Syndical Extraordinaire du 29 novembre 2017 relative à l'approbation de la modification n°2 des Statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que du fait du déménagement du siège du PETR du Grand Libournais à Les Artigues-de-Lussac, il doit être procédé à une modification des statuts pour acter :

- la nouvelle adresse au 1 place Maurice Druon 33570 Les Artigues-de-Lussac,
- le changement de nom de la Communauté de communes du Fronsadais (initialement appelée Communauté de Communes du Canton de Fronsac).

Par suite, il convient que les EPCI membres du Pôle d'Équilibre Territorial du Grand Libournais valident les statuts (annexés à la présente délibération) présentés et délibérés lors de ce comité syndical.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'approuver le projet de statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Libournais annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du  
 Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-301 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) NOUVELLE AQUITAINE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président délégué au développement touristique et à l'urbanisme,

L'Établissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine est un établissement public de l'Etat qui assiste les collectivités territoriales dans la mise en place de stratégies et d'interventions foncières au service des projets locaux, en particulier en matière de création de logements, de revitalisation de centres-bourgs ou centres-villes et de structuration de l'activité économique.

Les missions de l'EPF s'articulent autour de 2 types d'engagements avec les collectivités adhérentes :

- Une convention cadre avec l'EPCI permettant de fixer les règles générales d'intervention de l'EPF sur le territoire communautaire notamment en termes de réduction de l'étalement urbain ;
- Des conventions opérationnelles prises en application de la convention cadre, permettant de fixer les périmètres, sites d'interventions et conditions financières correspondantes. Les conventions opérationnelles peuvent être bilatérales, entre l'EPF et la commune ou entre l'EPF et La Cali, ou bien tripartites entre l'EPF, la commune et La Cali.

Le projet de convention cadre définit les engagements conjoints de l'EPF Nouvelle-Aquitaine et de La Cali :

- maîtriser les développements urbains périphériques en recentrant le développement résidentiel sur les communes-pôles du territoire communautaire,
- accompagner les projets de requalification des centres anciens des pôles urbains en contribuant à la diversité de l'habitat et en reconvertissant les terrains en friches,
- permettre le développement d'une offre de logements locatifs à loyer maîtrisé (logements sociaux) répondant à la demande locale
- mettre en place une stratégie foncière concourant au développement de futurs projets d'aménagement de zones d'activités, à la requalification des zones d'activités existantes et au maintien des commerces de centre bourg,
- renforcer les fonctions urbaines des villes, petites ou moyennes, et le maillage des services dans les espaces ruraux,
- participer à la protection et à la valorisation des espaces agricoles, forestiers et des espaces naturels remarquables.

En pratique, sur la base de la convention cadre, les communes pourront entrer en contact directement avec l'EPF dans l'éventualité d'un conventionnement. L'EPF portera à la connaissance de La Cali tout projet de conventionnement et La Cali devra faire part de son intention d'être signataire ou non de la convention opérationnelle.

Vu l'avis favorable émis par délibération du 30 janvier 2017 de la communauté d'agglomération du Libournais sur le projet de décret modificatif permettant la création de l'EPF Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'EPF Poitou-Charentes,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration de l'EPF du 13 décembre 2017 sur le projet de convention cadre avec La Cali,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

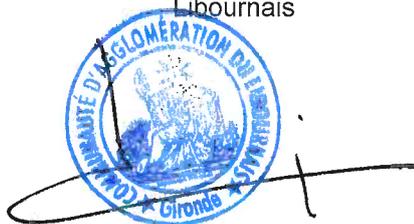
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre entre l'EPF et La Cali annexée à la présente délibération et ses avenants éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer, le cas échéant, les conventions opérationnelles prises en application de la présente convention cadre et leurs avenants éventuels dès lors qu'il n'y a pas d'engagement financier de la part de La Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-302 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### ACQUISITIONS FONCIÈRES SUR LA COMMUNE DE LAGORCE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

La Cali, propriétaire du domaine du Maine Pommier, situé sur la commune de Lagorce, s'est positionnée sur une démarche de reconversion du site.

Après avoir étudié, avec l'appui d'un bureau d'études, différents concepts pour faire de ce domaine un site touristique attractif et viable, le scénario de référence retenu serait celui d'un produit de type village vacances ou hôtellerie de plein air de niveau 3 ou 4 étoiles sur un positionnement « vacances nature », dans un cadre préservé.

La Cali a donc lancé un appel à candidatures sur le plan national destiné à sélectionner des opérateurs et porteurs de projets en vue de la création et de la gestion d'hébergements touristiques sur le site, sur la base de ce concept, appel à candidatures en cours d'instruction.

Afin d'anticiper une éventuelle vente du domaine, si l'appel à candidatures s'avérait fructueux, La Cali a lancé une démarche d'achat de parcelles de terrain enclavées situées dans l'enceinte de la propriété. En effet, 5 parcelles dissociées appartiennent à Messieurs Serge Grugier, demeurant au 18 place de la République à Guîtres et Gérard Grugier, demeurant au 1 rang du Fortin à Lagorce, propriétaires des parcelles suivantes :

- Parcelle n° 392 d'une superficie de 680m<sup>2</sup>,
- Parcelle n°399 d'une superficie de 626m<sup>2</sup>,
- Parcelle n°415 d'une superficie de 380m<sup>2</sup>,
- Parcelle n°416 d'une superficie de 565m<sup>2</sup>,
- Parcelle n°418 d'une superficie de 705m<sup>2</sup>.

La demande d'évaluation envoyée à France Domaine n'ayant reçu aucune réponse de leur part dans les délais légaux, La Cali a donc engagé des négociations auprès de Messieurs Serge et Gérard Grugier.

Celles-ci se sont soldées par une offre de vente au prix de 3.000 € l'hectare. Ainsi, considérant que la superficie totale de ces 5 parcelles représente 2.956 m<sup>2</sup>. Le coût de cet achat pour La Cali représente 887 € TTC.

Vu l'avis de la commission Développement touristique du 7 décembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Vu l'article L5211-37 du CGCT précisant que, dans le cadre d'une cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un EPCI, l'avis du service des domaines est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la saisine du service des domaines en date du 13 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Compte tenu de l'importance de constituer une assise foncière d'un seul tenant dans le cadre d'une éventuelle vente du domaine du Maine Pommier dans le contexte de reconversion touristique, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles n°392, 399, 415, 416 et 418 appartenant Messieurs Serge et Gérard Grugier, d'une superficie totale de 2.956 m<sup>2</sup> pour un coût total de 887 € TTC,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'achat de ces parcelles de terrain.

Imputation budgétaire : chapitre 21 - compte 2111 - service gestionnaire et destinataire POT0 - fonction 95

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-303 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurencé ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### ACQUISITION FONCIÈRE SUR LA COMMUNE DE LAGORCE

---

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

La Cali, propriétaire du domaine du Maine Pommier, s'est lancée dans une démarche de reconversion du site.

Après avoir étudié, avec l'appui d'un bureau d'études, différents concepts pour faire de ce domaine un site touristique attractif et viable, le scénario de référence retenu serait celui d'un produit de type village vacances ou hôtellerie de plein air de niveau 3 ou 4 étoiles sur un positionnement « vacances nature », dans un cadre préservé.

La Cali a donc lancé un appel à candidatures sur le plan national destiné à sélectionner des opérateurs et porteurs de projets en vue de la création et de la gestion d'hébergements touristiques sur le site, sur la base de ce concept, appel à candidatures en cours d'instruction.

Afin d'anticiper une éventuelle vente du domaine, si l'appel à candidatures s'avérait fructueux, La Cali a lancé une démarche d'achat de parcelles de terrain enclavées situées dans l'enceinte de la propriété. Parmi ces parcelles de terrain, la parcelle n°506, appartient à la commune de Lagorce.

La demande d'évaluation envoyée à France Domaine n'ayant reçu aucune réponse de leur part dans les délais légaux, La Cali a donc engagé des négociations avec la Mairie de Lagorce qui a formulé une proposition de vente pour l'euro symbolique pour la vente de la parcelle n°506 d'une superficie de 220 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis de la commission Développement touristique du 7 décembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2017,

Vu l'article L5211-37 du CGCT précisant que, dans le cadre d'une cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un EPCI, l'avis du service des domaines est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la saisine du service des domaines en date du 13 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Compte tenu de l'importance de constituer une assise foncière d'un seul tenant dans le cadre d'une éventuelle vente du Domaine du Maine Pommier dans le contexte de reconversion touristique et considérant la valeur symbolique de la somme qui est formulée par la Mairie de Lagorce, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle n°506 de 220 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique appartenant à la commune de Lagorce,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'achat de cette parcelle de terrain.

Imputation budgétaire : chapitre 21 - compte 2111 - service gestionnaire et destinataire POT0 - fonction 95

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

**2017-12-304 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME MODIFICATION DU PLU D'ESPIET

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44

Vu le schéma départemental de la coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 12 avril 2016 portant extension/fusion de la Communauté agglomération du Libournais et de la Communauté de Communes du Sud Libournais ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 29 novembre 2016 portant statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais issue de la fusion-extension, annexe 1 points 2 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais dispose de la compétence plan local d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que suite à la fusion-extension La Cali est devenue propriétaire du terrain au lieu-dit « Chauveau » à Espiet ;

Considérant que ce terrain a fait l'objet d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque déposé en mairie sous le numéro PC 03315716W0011 le 13 décembre 2016 au nom de SARL CS CHAUVEAU et transmis à la DDTM de Bordeaux pour le compte de la Communauté de communes du Brannais et suite à la fusion-extension pour le compte de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que les terrains concernés sont actuellement situés en zone d'urbanisation future, actuellement inconstructible, du fait de leur classement en zone 2 AUX au plan local d'urbanisme en vigueur approuvé le 08/11/2010,

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite l'ouverture à l'urbanisation des terrains concernés et l'intégration d'un règlement adapté au projet de centrale photovoltaïque envisagé,

Considérant qu'une modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Espiet est nécessaire,

Vu la délibération de la commune d'Espiet en date du 6 novembre 2017 sollicitant la Communauté d'Agglomération du Libournais pour qu'elle prescrive cette modification afin de permettre la réalisation de la centrale photovoltaïque,

Vu l'avis de la Commission urbanisme,

Vu l'avis du Bureau en date du date du 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de prescrire la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Espiet afin de permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains sis lieu-dit « Chauveau ».
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Espiet

Les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits à la section investissement du budget de l'exercice considéré.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



1000

1000



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

2017-12-305 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUS , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

### MODIFICATION DE DOCUMENTS D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GUÎTRES

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 39 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais et extension de périmètre aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton de la Communauté de communes du Brannais ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2017 de la commune de Guîtres sollicitant l'achèvement de la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit que la fusion d'EPCI à fiscalité propre conduit à un transfert de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont les EPCI existants avant la fusion étaient titulaires, au bénéfice du nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion ;

Considérant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » de la communauté d'agglomération du Libournais à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, un établissement public de coopération intercommunale peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence ;

Vu l'avis de la Commission urbanisme,

Vu l'avis du Bureau en date du 04 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser l'achèvement de la procédure de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guîtres.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

**2017-12-306 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME****DAGUEYS/CENTRE AQUATIQUE : ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LIBOURNE**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, vice-Président, en charge du développement touristique et de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-54 à L. 153-59, R. 123-1, R. 123-2, R. 123-2-1 et R. 153-15 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Libourne n° 10.04.59 en date du 12 avril 2010 prescrivant la révision du P.O.S. et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ainsi que les modalités de concertation du public et n° 16.12.254 en date du 16 décembre 2016 approuvant ladite procédure ;

Vu l'arrêté n° 2016-23 du Président de la Cali fixant les objectifs de la procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune de Libourne par déclaration de projet et prescrivant les modalités de concertation du public ;

Vu l'arrêté n° 2017-149 du Président de la Cali tirant le bilan de la concertation du public réalisée sur la mise en compatibilité du P.L.U. de la commune de Libourne par déclaration de projet ;

Vu la décision du Président du tribunal administratif de Bordeaux du 06 juillet 2017 désignant le commissaire enquêteur chargé de l'enquête ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 06 septembre 2017 relative à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Libourne ;

Vu les avis de la mission régionale de l'autorité environnementale du 28 août 2017 et de la CDPENAF du 05 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté n° 2017-168 du Président de La Cali en date du 11 septembre 2017 soumettant à enquête publique le projet à déclarer d'intérêt général et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Libourne ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 octobre au 3 novembre 2017 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 10 novembre 2017 donnant un avis favorable avec recommandations à la mise en compatibilité du PLU de la ville de Libourne et à la déclaration d'intérêt général du projet d'aménagement du Parc d'Activités Économique Ballastière-Dagueys et de la création du centre aquatique ;

Considérant l'insuffisance des équipements aquatiques présents sur le territoire de La Cali et l'absence de possibilité d'extension des équipements actuels existants ;

Considérant que l'extension du Parc d'Activités Economiques des Dagueys est le seul site du territoire présentant les caractéristiques pour accueillir de nouvelles activités tertiaires et à haute valeur ajoutée ;

Considérant que l'ensemble du périmètre associé au projet est classé en zone naturelle N dans le P.L.U. de Libourne et que les dispositions du règlement applicable à la zone ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet d'extension du Parc d'Activités Economiques « La Ballastière-Les Dagueys » avec création d'un centre aquatique ;

Considérant la nécessité de mettre en compatibilité les dispositions du P.L.U. avec ce projet conformément à l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme ;

Considérant que, conformément à la procédure de mise en compatibilité prévue par le code de l'urbanisme, un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. de Libourne a été réalisé par les bureaux d'études Métropolis et Biotope ; que celui-ci prévoit, pour ce faire, la création des secteurs 1AUY pour la zone d'activités et 1 AUE pour le centre aquatique, leurs dispositions réglementaires, ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) correspondantes ;

Considérant l'avis favorable émis le 10 novembre 2017 par le commissaire enquêteur sur le projet d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Économiques « La Ballastière-Les Dagueys » et la création du Centre Aquatique sur le territoire de la commune de Libourne emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Libourne ;

Considérant que conformément aux recommandations du commissaire-enquêteur dans son rapport du 10 novembre 2017, La Cali a pris en compte les observations émises lors de la réunion d'examen conjoint du 6 septembre 2017 par les personnes présentes dont la DDTM et la mairie de Libourne (cf. document en annexe) en apportant certaines modifications mineures au projet de règlement des zones 1AUe et 1AUy du règlement du PLU ainsi que de l'OAP.

Vu l'avis du Bureau en date du 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de déclarer d'intérêt général les projets d'aménagement du Parc d'Activités Économique Ballastière-Dagueys et la création du centre aquatique sur le territoire de la commune de Libourne ;
- de déclarer que le caractère d'intérêt général de cette opération repose sur les motifs et les considérations figurant dans le document annexé à la présente délibération et intitulé « 1.6 Dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. de la ville de Libourne »
- de prendre acte des modifications conformes à l'intérêt général et ne remettant pas en cause l'économie générale du plan qui ont été apportées compte-tenu de l'enquête publique et des avis rendus par les personnes publiques associées ;
- d'approuver la mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme de Libourne, telle qu'annexée à la présente délibération, ensemble la déclaration de projet prononçant l'intérêt général de l'opération ;
- de dire que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage prévues par l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

Annexes :

- Dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. de Libourne ;
- Mise en cohérence des projets de règlement et d'OAP des Dagueys suite à la réunion d'examen conjoint ainsi qu'aux observations du commissaire enquêteur.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



